

Plafonds de ressources 2025

Le montant des ressources à prendre en considération pour l'attribution d'un logement social, est égal à la somme des revenus fiscaux de référence de chaque personne composant le ménage au titre de l'année N-2, soit 2023 pour 2025.

Catégories de ménages	Composition du foyer
1	1 personne seule
2	2 personnes ne comportant aucune personne à charge (sauf jeune ménage*)
3	3 personnes ou 1 personne seule avec 1 personne à charge ou jeune ménage sans personne à charge
4	4 personnes ou 1 personne seule avec 2 personnes à charge
5	5 personnes ou 1 personne seule avec 3 personnes à charge
6	6 personnes ou 1 personne seule avec 4 personnes à charge

(*) Un jeune ménage est un couple dont la somme des âges révolus des deux conjoints est au plus égale à 55 ans.

Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023 (à comparer avec le Revenu Fiscal de Référence)

Catégorie de ménages	PLAI	PLUS	PLS	PLI
	Plafonds			
1	12 759 €	23 201 €	30 161 €	31 892 €
2	18 591 €	30 984 €	40 279 €	42 588 €
3	22 356 €	37 259 €	48 437 €	51 215 €
4	24 875 €	44 982 €	58 477 €	61 830 €
5	29 105 €	52 915 €	68 790 €	72 735 €
6	32 800 €	59 636 €	77 527 €	81 971 €
Pers. Suppl.	+ 3 657 €	+ 6 652 €	+ 8 648 €	+ 9 142 €

*PLAI : logements financés par un Prêt Locatif Aidé d'Intégration

*PLUS : logements financés par un Prêt Locatif à Usage Social

*PLS : logements financés par un Prêt Locatif Social

*PLI : logements financés par un Prêt Locatif Intermédiaire entre le 01/08/2004 et 31/12/2014